



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

UN 1985

S/PV.2611  
2 octobre 1985

OCT 4 1985

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE  
SIX CENT ONZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mercredi 2 octobre 1985, à 15 heures

Président : M. WALTERS  
Etats-Unis d'Amérique

Membres :

Australie	M. WOOLCOTT
Burkina Faso	M. ZIDUEMBA
Chine	M. HUANG Jiahua
Danemark	M. BIERRING
Egypte	M. KHALIL
France	M. de KEMOULARIA
Inde	M. VERMA
Madagascar	M. RABETAFIKA
Pérou	M. ALZAMORA
République socialiste soviétique d'Ukraine	M. OUDOVENKO
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John THOMSON
Union des Républiques socialistes soviétiques	M. TROYANOVSKY
Thaïlande	M. KASEMSARN
Trinité-et-Tobago	M. MOHAMMED

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 h 35.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de passer à l'adoption de l'ordre du jour je voudrais, en ma qualité de représentant des Etats-Unis, exprimer au représentant de l'Union soviétique, ici présent, mes sincères condoléances pour le meurtre ignominieux de citoyens soviétiques à Beyrouth.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LETTRE DATEE DU 1er OCTOBRE 1985, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TUNISIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17509)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises à la 2610ème séance, j'invite les représentants de la Tunisie et d'Israël à prendre place à la table du Conseil; j'invite le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Algérie, de la Jordanie, du Koweït, de la Jamahiriya arabe libyenne et de la Turquie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Caid Essebsi (Tunisie) et M. Netanyahu (Israël) prennent place à la table du Conseil; M. Kaddoumi (Organisation de libération de la Palestine) prend place à la table du Conseil. M. Taleb Ibrahim (Algérie), M. Salah (Jordanie), M. Abulhasan (Koweït), M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne) et M. Halefoglu (Turquie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants de l'Afghanistan, de Cuba, de la Grèce, du Lesotho, de la Mauritanie, du Maroc, du Pakistan, du Sénégal, de la République arabe syrienne et du Yémen, dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Président

Sur l'invitation du Président, M. Zarif (Afghanistan), M. Malmierca Peoli (Cuba), M. Dountas (Grèce), M. Makeka (Lesotho), M. Ould Boye (Mauritanie), M. Alaoui (Maroc), M. Yaqub Khan (Pakistan), M. Sarré (Sénégal), M. Al-Sharaa (République arabe syrienne), M. Basendwah (Yémen) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 2 octobre 1985, qui se lit comme suit :

"En ma qualité de Président du Groupe arabe pour le mois d'octobre, j'ai l'honneur de prier le Conseil de sécurité d'inviter, pendant l'examen du point inscrit à son ordre du jour, S. Exc. M. Adnam Omran, secrétaire général adjoint aux affaires politiques et internationales de la Ligue des Etats arabes, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil." Cette lettre sera distribuée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/17515.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité souhaite inviter M. Omran, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur le document S/17514, qui contient le texte d'une lettre, en date du 2 octobre 1985, du Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies adressée au Président du Conseil de sécurité.

M. de KEMOULARIA (France) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer, au nom de ma délégation, et en peu de mots, mes souhaits de réussite pour votre présidence. Nous le savons, expérience et qualités humaines de la présidence assureront au Conseil objectivité et efficacité dans nos travaux du mois.

Un mot encore, si vous me le permettez, pour exprimer à sir John Thomson notre reconnaissance pour la maîtrise dont il a témoigné dans la conduite des travaux du Conseil le mois écoulé.

A la demande du Gouvernement de la République tunisienne, notre Conseil se réunit aujourd'hui afin d'examiner la situation qui résulte de l'attaque menée le 1er octobre par l'aviation israélienne contre le quartier général de l'Organisation de libération de la Palestine dans la banlieue de Tunis.

Ainsi, le Conseil de sécurité, qui se trouve déjà saisi du problème du Moyen-Orient, y compris de la question de la Palestine, est appelé à se prononcer sur un événement d'une particulière gravité qui, en l'occurrence, a entraîné de nombreuses pertes en vies humaines.

M. de Kémoularia (France)

Venant de la part d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, tenu au respect des principes de la Charte - et je ne citerai que l'engagement à s'abstenir de recourir à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale de tout Etat -, une telle opération constitue une violation inadmissible des règles du droit international.

Le Gouvernement français, pour sa part, condamne fermement l'opération militaire menée par les forces israéliennes sur le territoire d'un Etat souverain, pacifique et ami de la France. Mon gouvernement croit plus nécessaire que jamais de dénoncer l'enchaînement de la violence qui, à défaut d'une paix juste et durable au Proche-Orient, a si souvent frappé sous un prétexte ou sous un autre des victimes innocentes.

Je voudrais faire part au Conseil de la préoccupation du Gouvernement français devant les conséquences néfastes que, par ailleurs, cette action militaire ne peut manquer d'avoir sur les efforts déployés actuellement en vue d'une relance du processus de paix. Elle risque de contribuer en outre à accroître les tensions dans une région déjà éprouvée à plusieurs titres.

Il appartient à notre Conseil de se prononcer clairement sur l'affaire qui lui est soumise par le Gouvernement tunisien. La responsabilité du Conseil est en jeu et il ne saurait s'y soustraire sans que son autorité soit atteinte.

La France, qui a maintes fois affirmé son attachement à la sécurité d'Israël et de ses ressortissants, ne croit pas que le recours à la force serve sa sécurité. Elle lance un appel pressant à toutes les parties au conflit pour substituer au langage de la violence et des représailles un esprit de dialogue qui seul peut permettre un règlement d'ensemble.

La France tient à exprimer au Gouvernement tunisien, qui sans relâche s'est attaché à rechercher des voies vers une paix juste, ses condoléances dans le deuil qui frappe sa population, et son soutien indéfectible. Elle se tient à ses côtés dans l'épreuve actuelle et réaffirme solennellement son attachement au respect de l'intégrité territoriale et de la sécurité de la Tunisie.

A cet égard, je viens d'ailleurs de recevoir, il y a quelques instants, les extraits d'une déclaration du Premier Ministre français, M. Laurent Fabius, à l'Assemblée nationale, cet après-midi à Paris. Je voudrais, si vous me le permettez, Monsieur le Président, en citer une ou deux phrases :

M. de Kémoullaria (France)

"Rien n'excuse" - a dit le Premier Ministre français - "l'action de force commise contre la Tunisie, pays souverain, pays ami, pays pacifique, pays tolérant, qui, dans les affaires internationales, s'est toujours efforcé de faire entendre le langage de la raison."

Le Premier Ministre, dans sa déclaration, a assuré le président Bourguiba, le Gouvernement et le peuple tunisiens de la sympathie et de la tristesse de la France.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. BIERRING (Danemark) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous dire combien nous sommes heureux de vous voir présider le Conseil pendant ce mois d'octobre. Nous sommes certains que, grâce à votre vaste expérience diplomatique, les affaires du Conseil sont en de bonnes mains.

Je voudrais également, en cette occasion, faire part de l'admiration de ma délégation au Secrétaire aux affaires étrangères du Royaume-Uni et à sir John Thomson, pour la façon dont ils ont dirigé les travaux du Conseil au cours du mois dernier.

Dans une déclaration faite hier, le Danemark et les autres membres de la Communauté européenne ont condamné vigoureusement le bombardement, par les forces de l'armée de l'air israélienne, du siège de l'Organisation de libération de la Palestine, à Tunis. Cet acte porte atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Tunisie en violation des principes de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international. Il représente également une nouvelle étape dans la violence et la contre-violence continues au Moyen-Orient, au sujet de laquelle mon gouvernement a lancé de nombreuses mises en garde.

Bien qu'il condamne en même temps les actes de terrorisme commis contre les citoyens israéliens, le Danemark ne croit pas qu'ils justifient un tel acte.

Nous espérons sincèrement que cette nouvelle escalade de la violence ne compromettra pas les efforts que l'on déploie pour réaliser un règlement pacifique du conflit israélo-arabe.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Danemark pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M HUANG Jiahua (Chine) (interprétation du chinois) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'octobre. Je suis convaincu que, grâce à votre grande expérience diplomatique, vous serez certainement à la hauteur de ces hautes fonctions.

M. Huang Jiahua (Chine)

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier très sincèrement votre prédécesseur, Leurs Excellences sir Geoffrey Howe, secrétaire aux affaires étrangères du Royaume-Uni, et l'ambassadeur sir John Thomson pour le remarquable travail qu'ils ont réalisé à la présidence du Conseil le mois dernier.

Au moment où nous célébrons le quarantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies et où de nombreux dirigeants, dans leurs déclarations faites au cours du débat général de l'Assemblée générale, manifestent leur appui à la juste lutte du peuple palestinien et d'autres peuples arabes et demandent un règlement d'ensemble juste et durable de la question du Moyen-Orient, les autorités israéliennes ont envoyé sans vergogne, le 1er octobre, leur force aérienne bombarder la capitale de la Tunisie, pays épris de paix, et ont provoqué ainsi de grandes pertes humaines et matérielles.

M. Huang Jihua (Chine)

Voilà pourquoi la République populaire de Chine a publié aujourd'hui une déclaration soulignant solennellement ce qui suit :

"Il s'agit là d'un crime grave commis par les autorités israéliennes contre le peuple palestinien et les autres peuples arabes. Cela constitue une sérieuse atteinte à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République de Tunisie de même qu'une violation flagrante des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement et le peuple chinois condamnent énergiquement cet acte d'agression extrêmement brutal perpétré par les autorités israéliennes et réaffirment que la Chine appuiera, comme elle l'a toujours fait, la juste lutte des pays arabes et du peuple palestinien jusqu'à la pleine réalisation de leurs nobles objectifs nationaux : recouvrer leurs territoires occupés et leurs droits nationaux.

La délégation chinoise estime que les autorités israéliennes devraient assumer l'entière responsabilité de ce dernier acte d'agression et de ses conséquences. Le Gouvernement tunisien exige que le Conseil condamne Israël et veille à ce que ce dernier dédommage la Tunisie pour toutes les pertes subies et s'engage à ne plus commettre de tels crimes. Ces exigences nous paraissent tout à fait raisonnables et le Conseil devrait veiller à ce que l'on y fasse droit.

Nous saisissons cette occasion pour assurer le Gouvernement et le peuple tunisiens de notre profonde sympathie et de notre entière solidarité. Ce dernier acte d'agression perpétré par Israël montre une fois de plus que sa politique d'agression et d'expansion contre le peuple palestinien et les autres peuples arabes est la principale cause des troubles qui persistent au Moyen-Orient. Voilà pourquoi, si l'on veut véritablement régler la question du Moyen-Orient, il est impératif d'obliger les autorités israéliennes à abandonner cette politique.

La communauté internationale, et au premier chef le Conseil de sécurité, devrait traiter de cette question de toute urgence et avec le plus grand sérieux. Il est de sa responsabilité d'adopter les mesures vigoureuses qui s'imposent, conformément à la Charte, pour mettre un terme à l'agression israélienne et instaurer la paix dans la région.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. ALZAMORA (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, nous vous félicitons cordialement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous souhaitons par ailleurs dire notre reconnaissance aux représentants du Royaume-Uni pour la façon remarquable dont ils se sont acquittés de leurs fonctions au cours du mois dernier.

Ma délégation ne peut manquer, elle aussi, de dire qu'elle rejette énergiquement l'acte d'agression perpétré contre la souveraineté et l'intégrité d'un Etat Membre et contre la paix de la région à laquelle il appartient.

Bien que nous soyons malheureusement habitués au recours toujours plus fréquent à la violence au Moyen-Orient, l'attaque aérienne du Gouvernement d'Israël contre la capitale de la Tunisie, en raison du moment où elle est survenue, de ses caractéristiques et des conséquences politiques qu'elle ne manquera pas d'avoir, revêt une gravité particulièrement inquiétante.

L'opinion publique internationale, secouée par cette escalade disproportionnée, se demande ce que l'on cherche à accomplir par de tels actes. Il est difficile d'imaginer que l'on tente de déjouer les progrès incertains enregistrés dans la recherche d'une paix juste et durable dans la région car, à la longue, ce serait suicidaire. S'agirait-il donc d'une manifestation, nouvelle et hors de proportion, de la politique de la loi du talion, appliquée au mépris total d'autrui? Si tel est le cas, il nous semble que la loi du talion a trop duré et que si nous nous engageons tous peu à peu dans cette voie, nous ne serons bientôt plus en mesure de savoir où se trouvent la paix et la justice.

Mais la communauté internationale ne saurait être partie à ces règlements de comptes primitifs où l'on s'arroge le droit de se venger. Il nous faut arrêter cette escalade de la violence, d'où qu'elle vienne, et condamner cette attaque. Pour sa part, ma délégation appuiera toutes mesures que le Conseil pourrait adopter dans ce sens.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pérou pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Turquie, S. Exc. M. Vahit Halefoglu, auquel je souhaite la bienvenue. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. HALEFOGLU (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier et remercier les membres du Conseil de me donner la possibilité de m'adresser au Conseil de sécurité à propos de la question à l'examen. Nous considérons de notre devoir de parler de ces graves événements car nous sommes directement intéressés par la paix et la stabilité au Moyen-Orient et estimons que les agressions militaires violent les normes fondamentales de conduite internationale tout en compromettant les relations internationales.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais, Monsieur le Président, vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je voudrais par ailleurs rendre hommage à sir Geoffrey Howe et à sir John Thomson, qui ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Mon gouvernement ne peut tolérer l'opération militaire israélienne contre la Tunisie. Nous condamnons énergiquement cet acte qui viole la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Tunisie. Il est choquant de voir qu'Israël, après ses violations persistantes de la souveraineté de ses voisins au Moyen-Orient, a maintenant choisi de perpétrer des actes du même genre en Afrique du Nord, pratiquement à l'autre bout de la Méditerranée.

Nous avons déclaré publiquement que ce recours à la force enfreignait les dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international. On ne saurait invoquer un "raid de représailles" pour le justifier.

L'opération militaire israélienne ne peut qu'être évaluée à la lumière de la longue liste des actes déjà commis par Israël, qui comprennent le recours fréquent et persistant à la force comme l'agression contre le Liban, l'occupation de la rive occidentale, de Gaza, des hauteurs du Golan et de Jérusalem, la politique d'oppression dans les territoires arabes occupés et le raid aérien contre la centrale nucléaire iraquienne en 1981. Ce dernier acte perpétré par Israël est en totale contradiction avec les espoirs et les efforts de règlement pacifique au Moyen-Orient. Israël semble ne vouloir compter que sur le recours à la force et n'être absolument pas désireux de promouvoir un climat propice au dialogue et à la conciliation.

M. Halefoglou (Turquie)

Nous avons suivi de près les récents efforts faits en vue d'entamer un processus de négociations au Moyen-Orient. Nous considérons que l'initiative de la Jordanie et de l'OLP est une occasion à ne pas laisser passer. Les difficultés d'un règlement pacifique ne peuvent pas être minimisées mais, à l'évidence, elle ne pourront jamais être surmontées si des mesures ne sont pas prises à cet effet. C'est ce qu'à notre avis, Israël aurait dû faire. Des actions qui nourrissent le cycle de violence entravent encore davantage la recherche d'une solution pacifique et détournent inévitablement l'attention de cet objectif.

Rien ne peut justifier l'action brutale menée contre la Tunisie, pays épris de paix avec lequel la Turquie entretient des relations d'amitié précieuses. L'attaque israélienne a été conduite aveuglément. Nous exprimons à nos frères tunisiens et palestiniens nos sincères condoléances pour les pertes humaines et matérielles qu'ils ont subies.

La Turquie, ayant elle-même souffert amèrement d'actes de violence et d'assassinats tant chez elle qu'à l'étranger, est le fervent champion de mesures multilatérales efficaces contre le terrorisme international et elle s'est fait souvent entendre à ce sujet.

Nous avons cependant toujours rejeté l'idée qu'un Etat puisse commettre des actes de terrorisme, et notamment des actes contraires au droit international et susceptibles de causer la mort de gens innocents ou de leur infliger des blessures. Nous n'excusons certainement pas l'attaque terroriste contre trois Israéliens à Larnaca. Mais les coupables de ce crime odieux ont été arrêtés. D'autre part, l'OLP a nié toute responsabilité dans cette attaque. Israël aurait été parfaitement justifié d'exiger que les criminels dans le sud de Chypre soient punis comme il convient. Mais attaquer un pays comme la Tunisie, dont la politique modérée et constructive lui a valu le respect du monde entier, constitue un acte odieux. Israël, en outre, se contredit lui-même. D'une part, il refuse de reconnaître l'OLP comme le représentant du peuple palestinien, et, d'autre part, il la tient pour responsable des actes que commet n'importe quel Palestinien.

Ne pas punir Israël pour ce dernier acte injustifiable reviendrait à approuver tacitement le recours à la force chaque fois que le Gouvernement d'Israël le juge opportun. Nous espérons donc que le Conseil ne manquera pas de condamner sans équivoque l'agression d'Israël contre la Tunisie et fera en sorte que de tels actes ne se renouvellent pas.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Turquie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. KASEMSARN (Thaïlande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, au nom de ma délégation, vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. C'est plus qu'un plaisir pour nous que de voir le représentant des Etats-Unis, pays avec lequel la Thaïlande entretient depuis longtemps des liens étroits, présider ce Conseil. Je suis certain que votre vaste expérience, votre sagesse politique et vos qualités de diplomate chevronné vous permettront de diriger les travaux du Conseil de façon fructueuse et constructive.

Je voudrais aussi féliciter sir John Thomson, représentant permanent du Royaume-Uni auprès des Nations Unies, qui a présidé le Conseil pendant le mois de septembre. Sa diplomatie efficace et habile et ses connaissances des questions de fond dont le Conseil est saisi lui ont acquis notre respect et notre gratitude car il a su mener nos débats à un heureux aboutissement pendant cette période chargée.

Ma délégation regrette et déplore profondément la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Tunisie, pays ami de la Thaïlande, par la force aérienne d'Israël. Nous prenons note des raisons invoquées par Israël pour justifier cette attaque aérienne, à savoir qu'il s'agissait de représailles en raison des actes de violence commis contre des ressortissants israéliens. Il est bien connu, toutefois, qu'en droit international, il convient de tenir compte du principe de la proportionnalité. Nous déplorons certes la mort de 15 Israéliens au cours de ces dernières semaines, mais nous déplorons tout aussi profondément la perte de plus de 60 vies humaines en Tunisie - perte qui montre à l'évidence la disproportion qui existe en l'occurrence.

En tout état de cause, la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Tunisie doit être condamnée.

A cet égard, ma délégation tient à transmettre ses sincères condoléances au Gouvernement et au peuple tunisiens pour leurs lourdes pertes.

En même temps que nous condamnons tous les actes de violence, notamment au Moyen-Orient, région ravagée par tant de conflits depuis si longtemps, nous devons toujours restés fidèles aux principes et aux droits des peuples, notamment au droit inaliénable du peuple palestinien. Nous compatissons profondément à son épreuve.

M. Kasemsarn (Thaïlande)

Dans ce cas particulier et dans l'intérêt du respect de la loi et du maintien de l'ordre à l'échelle internationale, ma délégation exige qu'à l'avenir Israël s'abstienne de perpétrer ou de menacer de perpétrer de tels actes et qu'il offre un dédommagement approprié pour les pertes résultant de son acte d'agression.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Thaïlande des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. WOOLCOTT (Australie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, vous faire part des chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'octobre et vous souhaiter plein succès dans la tâche qui vous attend.

Je voudrais également brièvement faire part à sir John Thomson, représentant permanent du Royaume-Uni auprès des Nations Unies, de la gratitude très sincère de ma délégation pour la façon compétente dont il s'est acquitté de ses fonctions en septembre, mois qui s'est avéré assez chargé.

Nous avons été les témoins d'un incident de plus dans ce triste cycle de violence et de contre-violence au Moyen-Orient. C'est un incident auquel on ne peut trouver d'excuses, quel qu'en soit le contexte, et nous adressons nos condoléances au Gouvernement et au peuple tunisiens pour la violation de leur souveraineté et les pertes en vies humaines que cet événement malheureux a causées.

L'Australie condamne tous les actes de terrorisme et de violence en quelque lieu et à quelque moment qu'ils se produisent. En l'occurrence, Israël a commis un acte de violence qui a provoqué la mort de civils innocents et qui va clairement à l'encontre du droit international et de la Charte des Nations Unies.

M. Woolcott (Australie)

Que l'Organisation de libération de la Palestine ait perpétré ou non des actes de terrorisme contre Israël n'est pas vraiment la question dont nous débattons ici. Le fait est que, même si nous acceptons la version israélienne des événements, deux erreurs ne font pas une vérité.

Il faut naturellement tenir compte aussi de la question de l'ampleur de la réaction aux actes allégués pour justifier la réaction d'Israël.

L'Australie a toujours soutenu, et soutient encore, qu'Israël a le droit d'exister en paix à l'intérieur de frontières juridiquement reconnues et à l'abri de toute attaque de l'extérieur. La Tunisie, bien entendu, a exactement le même droit.

Il est particulièrement déplorable que l'attaque ait eu lieu au moment où apparaissaient des signes encourageants de rapprochement en vue d'un règlement global au Moyen-Orient et, à cet égard, ma délégation se félicite particulièrement de la déclaration de Sa Majesté le roi Hussein à l'Assemblée générale, la semaine dernière. Nous devons veiller à ce qu'un acte comme celui d'Israël ne marque pas un recul dans la recherche de la paix.

L'Australie condamne l'action d'Israël et lui demande de respecter les règles de droit international.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant d'Israël, à qui je donne maintenant la parole.

M. NETANYAHU (Israël) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous avons toute confiance en votre sagesse et en votre compétence, dont vous avez déjà fait montre dans de nombreuses autres instances et réunions internationales.

Nous saisissons aussi cette occasion pour féliciter l'ambassadeur Thomson de ce que je crois pouvoir appeler à juste titre la manière exemplaire et totalement impartiale dont il a dirigé les affaires du Conseil.

Une fois de plus, le Conseil de sécurité est réuni de façon sélective pour condamner un acte de légitime défense d'Israël. D'après les allégations portées contre nous, nous avons commis un acte d'agression contre un autre pays. On ne saurait déformer davantage la vérité. Si une chose peut être qualifiée d'agression,

M. Netanyahu (Israël)

ce sont bien les actes commis contre nous. Si une chose peut être qualifiée de légitime défense, c'est bien ce que nous avons fait. Il s'agit d'une réaction légitime à des actes de terrorisme.

Quels sont les faits? Depuis un an, le siège de l'OLP en Tunisie a entrepris, planifié, organisé et lancé des centaines d'attaques terroristes contre Israël, contre des cibles israéliennes en dehors d'Israël et contre les Juifs partout dans le monde.

Ces attaques comportent plusieurs assauts navals dans le but précis de tuer des civils en masse. Heureusement, nos forces ont intercepté les bateaux, mais je crois que seuls les plus irresponsables et les plus cyniques oseraient affirmer que la planification de tels crimes est moins odieuse parce qu'ils ont échoué. Ils n'ont pourtant pas toujours échoué. L'an dernier, plus de 600 attaques de ce genre ont tué ou gravement blessé plus de 75 civils israéliens, des écoliers, des professeurs, des voyageurs, des chalands, des touristes.

Toutes ces victimes civiles ont un point commun. Ce n'était pas seulement de toute évidence des innocents, des non-combattants dans toute l'acception du terme; elles n'étaient pas mêlées non plus à quelque activité militaire que ce soit, et ne se trouvaient près d'aucune cible militaire. Il ne s'agissait pas de la mort regrettable et accidentelle de civils dans des opérations militaires, comme il y en a dans presque toute opération de ce genre. Il s'agissait de victimes désignées de l'OLP, des cibles visées par l'OLP, parce que l'objectif de l'OLP est identique à ses méthodes, à savoir le meurtre, délibéré et systématique, des Israéliens et des juifs, et, en fin de compte, le meurtre de l'Etat juif lui-même.

Les tueries les plus récentes, et je souligne qu'il ne s'agit que des plus récentes, ont été le massacre barbare, au petit matin, de trois personnes sans défense, une femme et deux hommes, en vacances sur un bateau dans le port de plaisance de Larnaca. Comme d'autres actes héroïques du même genre, pour reprendre les termes de l'OLP, celui-ci a été mené à bien par l'unité d'élite de l'OLP, ce qui nous donne une indication de l'idée que l'OLP se fait de l'excellence.

Se rendant compte que même la tolérance d'un monde cynique a ses limites, l'OLP a d'abord rejeté la responsabilité de ces meurtres et est ensuite passée à l'allégation absurde selon laquelle ces touristes d'âge mûr étaient des espions. C'est la Force 17, garde personnelle de Yasser Arafat, qui est responsable de la boucherie de Larnaca. Nous en avons des preuves irréfutables, des témoignages des

M. Netanyahu (Israël)

services de renseignements, qui parviendront bientôt, non seulement de nos propres sources mais d'autres sources aussi. Ce sont ces mêmes personnes qui ont essayé de commettre des massacres à partir de bateaux que nous avons interceptés il y a quelques semaines, ainsi que bon nombre d'autres attaques dont j'ai parlé. Ce sont ces mêmes personnes qui occupaient le siège de l'OLP en Tunisie.

Jamais attaque n'a été, comme un coup de bistouri, aussi précise, aussi circonscrite, et elle visait les coupables, et eux seuls. Les forces israéliennes ont pris un soin tout particulier à bien repérer leurs cibles, à savoir les trois bâtiments où se trouve le quartier général de l'OLP. Bien que le Ministre des affaires étrangères de la Tunisie ait dit qu'il y avait là des maisons privées, les faits sont différents. J'ai entendu le représentant de l'OLP dire ici aujourd'hui que les cibles étaient les "bureaux de l'OLP" et le représentant de l'Egypte dire, à juste titre, qu'il s'agissait du quartier général de l'OLP. Mais n'insistons pas : la cible était bien le siège de l'OLP, centre névralgique de ses opérations mondiales, et tout le monde ici le sait. S'il y a eu des victimes parmi les civils, il s'agit uniquement d'accidents dus à la tactique délibérée de l'OLP, bien mise au point à Tripoli, à Beyrouth et ailleurs, qui consiste à installer ses quartiers généraux au milieu des civils. Les civils, rappelons-le, sont la clef de la stratégie de l'OLP qui tue les civils et s'en fait un bouclier.

Quant aux assertions selon lesquelles il s'agirait d'une attaque non provoquée contre un pays qui n'est pas activement en guerre contre Israël, chaque Etat a la responsabilité d'empêcher des attaques armées à partir de son territoire, notamment des attaques de terroristes contre les civils. Quel pays pourrait tolérer des attaques répétées contre ses citoyens par des terroristes ouvertement installés, organisés, entraînés dans un autre pays et lancés contre lui à partir de celui-ci? Ce n'est pas parce qu'on est loin que l'on n'est pas responsable. Après l'opération de sauvetage d'Entebbe, l'Ouganda a fait valoir la piètre excuse qu'il ne connaissait pas les objectifs des terroristes. Le Liban a dit qu'il était trop faible pour pouvoir faire quoi que ce soit à leur sujet. Mais la Tunisie, elle, était au courant et était assez forte pour les arrêter. C'est en connaissance de cause qu'elle a accueilli l'OLP et lui a laissé une totale liberté d'action pour planifier, préparer, organiser et lancer des attaques meurtrières à partir de son territoire. Si le poison de l'OLP a contaminé de nombreux pays, la tête du serpent de l'OLP est en Tunisie.

M. Netanyahu (Israël)

Israël ne saurait accepter en aucune circonstance que les bases et les quartiers généraux des tueurs terroristes puissent jouir de l'immunité où que ce soit, à quelque moment que ce soit. Et c'est contre eux que nous avons dirigé notre opération, et non pas contre le pays qui leur donne asile. Néanmoins, le pays d'accueil a une responsabilité considérable.

M. Netanyahu (Israël)

Quelle est cette responsabilité et quel est son rapport avec la question de la souveraineté? Nous ne pouvons nous laisser jeter dans la confusion ou nous laisser égarer par une définition trompeuse de la souveraineté. La souveraineté ne peut pas être séparée des responsabilités qu'elle implique; et parmi elles, il y a le fait avant tout d'empêcher qu'un territoire souverain soit utilisé comme tremplin pour commettre des actes d'agression contre un autre pays. Lorsqu'un pays élude cette responsabilité fondamentale, soit délibérément, soit par négligence, il risque de subir toutes les conséquences qu'entraîne ce manquement au devoir.

On a dit bien souvent, et je le répète, que le besoin d'un Etat de protéger ses ressortissants peut transcender la souveraineté territoriale. L'Article 51 de la Charte des Nations Unies dit clairement :

"Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée..."

En fait, de nombreux Etats Membres de l'Organisation, dont beaucoup sont représentés dans cette salle aujourd'hui, ont revendiqué précisément le droit de légitime défense pour arrêter des attaques armées lancées par d'autres pays. La seule question qui se pose est celle de savoir s'il existe d'autres remèdes. Dans ce cas-là, il n'en existait pas. Au contraire, la Tunisie n'a pas montré le moindre désir ou la moindre intention d'empêcher l'OLP de se servir de son territoire pour préparer ou entreprendre des activités terroristes.

J'ai entendu aujourd'hui bien des blâmes, bien des condamnations. Puis-je demander aux délégations si la communauté internationale a émis un blâme quand l'OLP a envoyé ses tueurs par mer, et ses meurtriers de par le monde, si elle a murmuré le moindre mot de condamnation, suggéré la moindre action contre l'OLP après que les tueurs eurent accompli leur sale besogne à Larnaca? Devant cette indifférence stupéfiante de la communauté internationale, Israël devait agir. Et il a agi, car il a le droit et l'obligation de protéger ses citoyens. Aucun autre pays n'aurait agi différemment.

Certains ont allégué ici que notre action allait à l'encontre du processus de paix. C'est absurde. Israël reste attaché à la paix, à la vraie paix, avec tous ses voisins. Mais de quel genre de paix certains ont-ils parlé ici aujourd'hui? Ils ont parlé d'une paix qui permet aux tueurs de l'OLP de tuer impunément; d'un genre de paix tel que nul ne sourcille tant que seul le sang juif innocent coule;

M. Netanyahu (Israël)

d'une paix telle que, si nous nous défendons enfin nous-mêmes contre le terrorisme de l'OLP, nous sommes en butte à un tollé assourdissant de condamnations hypocrites quelquefois, ajouterai-je, de la part des victimes mêmes de ce terrorisme. Le genre de paix dont certains ont parlé ici est la paix du cimetière, où serait enterré Israël. Ce n'est pas ce genre de paix que nous voulons.

Nul ne peut parler sérieusement de paix avec Israël s'il épouse la cause de l'OLP. L'OLP est toujours résolument décidé à détruire mon pays et à recourir à fond au terrorisme. Le véritable obstacle à la paix, c'est l'OLP, et ceux qui donnent leur acquiescement au terrorisme, ceux qui nous adjurent de le subir passivement, ne cherchent pas à édifier la paix : ils l'enterrent.

Notre opération contre le siège de l'OLP devrait donc être considérée pour ce qu'elle est : une action dans notre grand combat incessant contre le noyau du terrorisme international et régional : l'OLP. L'OLP a alimenté, entraîné, armé et financé des groupes terroristes de toutes appartenances politiques sur tous les continents. Tout ce que l'on exige de ces partenaires dans le crime est d'avoir les mêmes instincts sauvages de l'OLP. A Larnaca, par exemple, l'un des meurtriers arrêtés, une recrue étrangère de la Force 17, qui a tué Mme Esther Palzur d'une balle derrière la tête, était un néo-nazi britannique. Bien que l'OLP ait perdu son grand empire terroriste au Liban, elle a installé une nouvelle base extra-territoriale en Tunisie, à partir de laquelle elle poursuit, à bonne distance pour plus de sûreté sans doute, sa campagne de terreur généralisée.

Cela ne peut durer. Le terrorisme impuni engendre le terrorisme, car le succès des terroristes dans une partie du monde encourage les terroristes partout. Comme le cancer, le terrorisme se répand dans le corps international tout entier, les cellules se multipliant. Je pense que maintenant chacun ici peut voir à quel point il a gagné du terrain. Même les instigateurs et les défenseurs du terrorisme n'en sont pas à l'abri. Le terrorisme international, patenté, perfectionné et propagé par l'OLP est devenu l'équivalent moderne de la peste. Il n'est pas, et n'a jamais été, le problème du seul Israël. Il s'en prend aux ministres coréens; il fait exploser un avion indien; il enlève des diplomates français, américains et même, maintenant, soviétiques; il sévit dans tout le Moyen-Orient; il fait exploser des bombes dans les rues en Europe; il sème le chaos dans les capitales d'Amérique latine. C'est une maladie qui doit être enrayée, et bientôt, avant qu'elle ne nous gagne tous.

M. Netanyahu (Israël)

Si enfin, en ce quarantième anniversaire, les Nations Unies s'engageaient vraiment à agir avec vigueur contre le terrorisme international, elles se débarrasseraient d'abord de la présence contagieuse de l'OLP, cet architerroriste de notre temps. Et, si le Conseil de sécurité respectait strictement ses objectifs véritables, il se réunirait pour trouver les moyens de combattre cette menace majeure à l'ordre international, plutôt que pour condamner un des rares pays qui aient agi hardiment et courageusement pour se défendre - et, ajouterai-je, pour défendre le monde entier - contre le fléau du terrorisme moderne.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant d'Israël des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, S. Exc. M. Ahmed Taleb Ibrahim, auquel je souhaite la bienvenue. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. TALEB IBRAHIMI (Algérie) : Monsieur le Président, je voudrais avant tout vous exprimer mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je suis convaincu que votre grande expérience, votre connaissance des affaires de ce monde feront de cette présidence un succès.

De même, je voudrais dire toute mon appréciation pour la manière remarquable et la grande habileté avec laquelle sir John Thomson s'est acquitté de façon remarquable de sa tâche au cours du mois écoulé.

Ainsi donc, le sionisme vient de frapper en Tunisie, élargissant par là son espace d'agression du Machrek au Maghreb arabes. L'Algérie se sent, de manière naturelle, doublement touchée : à un premier titre parce que la Tunisie soeur a été atteinte dans sa sécurité, dans sa souveraineté et dans son intégrité territoriale; à un second titre, parce que le peuple palestinien est pourchassé dans les dernières terres d'accueil où l'exode et l'errance l'ont contraint à trouver refuge.

M. Taleb Ibrahimi (Algérie)

Cette agression évoque dans la mémoire nationale de mon peuple le premier tribut que la Tunisie a payé, à travers Sakiet Sidi Youcef, pour la cause de l'indépendance de l'Algérie. La Tunisie s'acquitte, aujourd'hui, d'un second tribut pour la cause des droits nationaux d'un autre peuple, le peuple palestinien.

Cette évocation, pour moi, ne peut être faite sans émotion lorsqu'il s'agit d'un pays, la Tunisie, dont la lucidité et le sens de la responsabilité ont marqué et marquent l'action dans les relations internationales et, tout particulièrement, la détermination de son oeuvre lorsque l'enjeu n'est autre que la cause de la liberté des peuples, la satisfaction de leurs aspirations et la réalisation de la plénitude de leurs droits.

Que la Tunisie ait été atteinte, c'est le Maghreb, c'est la nation arabe et c'est l'Afrique tout entière qui sont atteints. Mais, c'est tout autant la communauté internationale dans son ensemble qui est défiée à un moment où elle se retrouve ici rassemblée pour dire haut et fort la validité et la pertinence des idéaux des Nations Unies.

S'il est une altération à ces idéaux et s'il est un outrage sans nom à la symbolique de cette session de paix des Nations Unies, ils sont à identifier dans ce que la Tunisie vient de subir du fait du sionisme, dans sa logique et dans ses objectifs qu'il n'a jamais tus.

J'ai dit que le sionisme a élargi son aire d'agression au Maghreb, et c'est là une ambition qu'il a toujours avouée. Celle-ci, donc, ne surprend pas et, si elle doit surprendre, ce sont, précisément, les consciences assoupies qui ont perdu la mesure de ce que le sionisme est et de ce qu'il n'a jamais cessé d'être. L'ordre de la violence agressive se propage pour couvrir ce vaste espace qui, du Golfe à l'Atlantique, a été désigné par tels stratèges comme aire de matérialisation de desseins permanents d'hégémonie et de conquête.

Et de fait, le sionisme n'a d'autre fondement ni d'autre logique que la négation de la paix.

L'Algérie l'a affirmé et elle le réaffirme, avec d'autant plus de conviction qu'en ces heures, de nouveaux arguments sont venus nourrir ce en quoi elle a toujours cru.

Qu'il soit un dessein d'expansion et un projet d'hégémonie sans fin, cela est un fait; qu'il soit une oeuvre de génocide du peuple palestinien, cela est une réalité.

M. Taleb Ibrahimi (Algérie)

Il n'y a là d'autre interpellation pour la nation arabe que celle de l'unité de ses rangs, de la confluence de ses volontés et de la mise en commun de ses forces.

Il y a là autant de leçons à méditer, de manière égale, par la résistance palestinienne qui incarne la volonté de son peuple de ne jamais abdiquer ce qui reste son destin.

Ce que la nation arabe subit et ce que le peuple palestinien vit dans un martyre au quotidien jouissent de complaisances sinon de complicités. De celles-ci, ce Conseil de sécurité en est le premier témoin.

L'histoire retiendra que ceux qui se sont acharnés à tuer l'espoir chez le peuple palestinien n'ont fait que nourrir son désespoir; l'histoire retiendra tout autant que ceux qui ont cru devoir taire, justifier ou, plus encore, légitimer ses actes d'agression partout où ils se sont produits, ont prodigué réconfort et encouragement au sionisme; l'histoire retiendra, enfin, qu'à la violence de l'oppression, on ne peut répondre que par la violence de l'aspiration irréductible à s'en libérer. Ceux-là assument une responsabilité dans la tragédie du Moyen-Orient qui se perpétue, comme ils assument une même responsabilité dans ce que la Tunisie vient de subir.

Si la crise du Moyen-Orient et la question de Palestine sont contemporaines de la naissance de l'Organisation des Nations Unies, cela ne peut que faire obligation à celle-ci d'agir, en cette affaire, pour que soient respectés les principes sur lesquels elle s'est édifiée. Un acte d'agression ne peut rester impuni.

Il y a là, pour le Conseil de sécurité tout particulièrement, un impératif de se dégager de l'accoutumance aux faits accomplis pour donner corps à une reprise de conscience que lui dicte une agression qualifiée contre un Etat Membre.

En ce lieu où, trop souvent, les mêmes arguments ont été développés pour tenter de justifier les violations les plus flagrantes des principes sur l'intangibilité desquels ce Conseil est chargé de veiller, il n'est sans doute pas fortuit qu'ensemble Tel Aviv et Pretoria aient à répondre de méfaits de même nature perpétrés dans un continent uni, du Nord au Sud, dans la même solidarité face à la collusion de deux agresseurs avérés.

S'il ne devait y avoir qu'une seule opportunité pour cette reprise de conscience, celle de la commémoration du quarantième anniversaire des Nations Unies vient l'offrir, à point nommé. Nous osons croire que le Conseil de sécurité saura la saisir au seul nom de la mission qu'il assume pour la paix.

M. Taleb Ibrahimi (Algérie)

Il y va de sa crédibilité, comme de celle de tout ce que nous célébrons aujourd'hui pour un monde meilleur. Pour que celui-ci le soit, il y a, d'abord, à bannir à jamais les crimes de l'apartheid et ceux du sionisme.

Ce Conseil a la capacité d'affirmer cette nécessité première. Il a entre ses mains le soin de sa propre image et celle de toute cette Organisation dont il est le bras réparateur. Les crimes si souvent occultés ou absous ici ne sauraient la servir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et de vous souhaiter plein succès dans l'exercice de vos responsabilités à ce poste.

Je voudrais également remercier votre prédécesseur à ce poste, le représentant du Royaume-Uni, pour la façon très compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de septembre.

Au nom de la délégation soviétique, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, et remercier également tous ceux qui nous ont présenté leurs condoléances pour le meurtre de l'un des quatre diplomates soviétiques qui ont été enlevés au Liban.

La délégation soviétique, comme la très grande majorité des délégations dans cette salle et en dehors, a appris avec une profonde indignation l'agression perpétrée par Israël contre un autre pays arabe souverain, la Tunisie. Nous avons écouté attentivement la déclaration faite par M. Caid Essebsi, ministre des affaires étrangères de la Tunisie. Les faits qu'il a exposés témoignent de façon convaincante qu'il s'agit d'un acte soigneusement planifié et exécuté de sang-froid par Tel Aviv, un acte qui vise à saper la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, indépendant et épris de paix.

La délégation soviétique exprime ses sincères condoléances au Gouvernement et au peuple tunisiens pour les victimes civiles de cet acte. La déclaration faite par M. Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, premier ministre adjoint et ministre des affaires étrangères du Koweït, qui a parlé au nom du Groupe des Etats arabes, nous a fait une grande impression, tout comme celle de M. Farouk Kaddoumi, dirigeant du Département politique du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

M. Troyanovsky (URSS)

Dans ces récents événements se reflète clairement l'essence même de la politique qu'Israël pratique depuis quatre décennies à l'égard des Etats arabes et de leurs populations. Que ce soit sur la rive occidentale, dans la bande de Gaza, sur les hauteurs du Golan, en Iraq, au Liban, et maintenant en Tunisie, la politique des agresseurs israéliens reste partout la même : mépris cynique des dispositions fondamentales de la Charte des Nations Unies, des normes du droit international et des résolutions adoptées par les Nations Unies; volonté délibérée de saper les normes généralement reconnues des relations entre Etats; recours à la terreur et à la force aveugle; et non-respect des droits élémentaires de l'homme, notamment du droit inaliénable à la vie. Telle est la réaction des autorités israéliennes aux appels pressants qui leur ont été adressés à maintes reprises par la communauté internationale, pour qu'elles mettent fin immédiatement à leur politique de terreur et d'agression contre les Arabes, de revenir sur leur position obstructionniste, et de s'engager sur la voie d'un règlement juste et global au Moyen-Orient.

Israël s'arroge ouvertement le droit de recourir à la terreur. La position de l'Union soviétique face au terrorisme d'Etat ou autre est bien connue. Nous ne pouvons manquer de rappeler aux membres du Conseil que lors de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies c'est l'Union soviétique, précisément, qui a présenté un projet de résolution sur l'inadmissibilité de la politique de terrorisme d'Etat, qui a été adopté à une très grande majorité. Cette résolution s'applique expressément à la situation qu'examine aujourd'hui le Conseil de sécurité.

Les événements survenus en Tunisie prouvent de façon convaincante que Tel-Aviv non seulement reste sourd à la voix de la raison mais défie délibérément les Nations Unies et la communauté internationale tout entière.

Nous n'établirions pas toute la vérité si nous passions sous silence le rôle de ceux qui se tiennent derrière Israël. Sans leur aide et leur appui illimités il aurait été possible depuis longtemps de ramener l'agresseur à la raison. Cette fois encore, des personnalités américaines au niveau le plus élevé se sont empressées de donner l'absolution à Israël en déclarant qu'à leur avis le bombardement perpétré hier par Israël contre la capitale de la Tunisie était "une riposte légitime à un acte de terrorisme."

M. Troyanovsky (URSS)

Il convient de se demander comment les Etats-Unis peuvent concilier leur rôle de membre permanent du Conseil de sécurité, dont la responsabilité première est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et de protecteur inconditionnel d'Israël même dans des manifestations les plus extrêmes de sa politique aventuriste. Beaucoup de discours ont été prononcés récemment à Washington sur la nécessité de lutter contre le terrorisme international et pourtant il est difficile de trouver un exemple plus manifeste de terrorisme d'Etat élevé au rang de politique nationale que les pratiques suivies depuis longtemps par Tel-Aviv.

Il convient de mentionner un autre aspect important de cette situation. Le nombre de résolutions condamnant Israël et exigeant qu'il mette fin à sa politique d'agression s'accroît avec les années. Toutes sont pratiquement demeurées lettre morte. Cet état de choses est inacceptable car il sape les bases mêmes de notre Organisation.

La délégation soviétique est fermement convaincue que le Conseil de sécurité a le devoir collectif, en vertu des dispositions de l'Article 25 de la Charte, d'assurer l'application par Israël des décisions que nous avons adoptées. Récemment encore, le 26 septembre, le Conseil de sécurité a tenu une réunion importante à laquelle ont participé les Ministres des affaires étrangères des 15 pays membres du Conseil. Au cours de cette réunion, beaucoup a été dit sur la nécessité d'accroître l'efficacité de cet organe principal des Nations Unies pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, quelques jours après, le Conseil de sécurité examine une situation parfaitement claire, à savoir une attaque totalement non provoquée contre un Etat Membre des Nations Unies. On veut espérer que le Conseil sera à la hauteur de sa tâche, sinon tout ce que l'on a dit pour accroître son efficacité ne sera que paroles creuses.

La délégation soviétique condamne énergiquement l'attaque d'Israël contre la capitale de la Tunisie et appuie l'appel parfaitement justifié de ce pays au Conseil de sécurité. Nous estimons que le Conseil doit non seulement condamner fermement l'agresseur et exiger un dédommagement pour les dégâts infligés, mais également prendre enfin des mesures pour contraindre Israël à cesser sa politique aventuriste profondément préjudiciable aux intérêts de tous les peuples du Moyen-Orient et aux intérêts de la paix et de la sécurité internationales.

M. Troyanovsky (URSS)

L'Union soviétique réaffirme sa solidarité avec le peuple palestinien et les autres peuples arabes et soutient leur juste lutte contre l'agression israélienne et les exactions de l'impérialisme.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union soviétique des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Sir John THOMSON (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un organe prestigieux que le nôtre, mais vous ajoutez encore à son prestige. Bien que vous ne soyez pas diplomate de carrière, vous possédez une riche expérience aux niveaux les plus élevés, ce qui est rare même chez les diplomates professionnels. Nous bénéficierons tous de votre sagesse.

Je voudrais également ajouter, au nom de sir Geoffrey Howe et en mon nom personnel, que nous sommes très reconnaissants à tous les membres du Conseil d'avoir parlé en termes aussi aimables de notre présidence.

C'est avec une grande inquiétude que ma délégation a appris la nouvelle de l'attaque lancée le 1er octobre par l'aviation israélienne contre la Tunisie. Nous avons écouté avec attention et sympathie la déclaration modérée du Ministre des affaires étrangères de la Tunisie. Nous avons également pris soigneusement note des déclarations publiques faites par le Gouvernement israélien pour expliquer son acte, y compris de la déclaration éloquente que vient de prononcer l'ambassadeur d'Israël. Nous avons étudié les faits à mesure qu'ils ont été révélés. Nous en concluons qu'il ne saurait faire de doute que cette attaque constitue une violation de la souveraineté de la Tunisie et qu'elle est à l'origine de la mort et des blessures de nombreux civils innocents.

Le Royaume-Uni entretient depuis de nombreuses années des relations excellentes et amicales avec la Tunisie. Il est particulièrement affligeant que cet acte de violence ait été commis contre un pays connu pour son attitude pacifique et modérée dans les relations internationales, un pays qui a constamment joué un rôle important et constructif dans l'histoire de notre organisation, depuis sa création.

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

La Tunisie mérite l'appui et la solidarité de la communauté internationale tout entière face à cette violation de sa souveraineté. Mon gouvernement les lui offre sincèrement. Nous tenons également à transmettre notre profonde sympathie au Gouvernement et au peuple de la Tunisie qui ont été victimes de cet acte de violence outrancière ainsi qu'à la famille de tous ceux qui, Tunisiens ou Palestiniens, ont été tués ou blessés au cours de cette attaque.

Le Secrétaire aux affaires étrangères britannique, dans une déclaration qu'il a faite hier, a déclaré qu'il comprenait les profonds sentiments de révolusion et de colère qui se sont exprimés en Israël à la suite des récentes attaques terroristes. On connaît très bien l'aversion du Royaume-Uni pour le terrorisme international. Mon gouvernement condamne tout acte terroriste partout dans le monde et quels qu'en soient les auteurs.

Mais ma délégation ne saurait accepter comme valables les raisons avancées par le Gouvernement d'Israël pour justifier son action. En vertu de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, les Etats Membres s'engagent à régler leurs différends par des moyens pacifiques. Une violence arbitraire et disproportionnée de ce type, même en représailles, est une infraction à cette obligation.

En outre, nous ne sommes pas certains que les accusations portées contre l'Organisation de libération de la Palestine en ce qui concerne le meurtre déplorable de trois citoyens israéliens à Chypre, le 25 septembre, soient valables. Nous prenons note de la déclaration de l'Organisation de libération de la Palestine, publiée ce jour-là à Nicosie, et dans laquelle l'OLP niait explicitement toute participation à cet acte et le condamnait. Mais, même si on avait pu démontrer la responsabilité de l'OLP, cela n'aurait pas justifié l'opération de représailles menée contre la Tunisie le 1er octobre.

Dans une déclaration publiée hier, les Ministres des affaires étrangères des Dix et ceux de l'Espagne et du Portugal, réunis dans le cadre de la coopération politique européenne, ont condamné vigoureusement le bombardement par les forces aériennes d'Israël du siège de l'OLP à Tunis, qui a violé la souveraineté d'un pays ami, pacifique et modéré et constitue un nouvel élément dans le cycle de la violence et de la contre-violence dans le Proche-Orient. Tout en condamnant également les actes de terrorisme commis contre les citoyens israéliens, les ministres ont estimé que ces actes ne justifiaient pas une telle attaque.

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

Les Ministres des affaires étrangères des Dix et ceux de l'Espagne et du Portugal ont aussi exprimé l'espoir que cette nouvelle escalade de la violence ne nuira pas aux efforts actuellement déployés en vue d'apporter une solution pacifique au conflit arabo-israélien. C'est là un point important qui pourrait avoir des conséquences pratiques à long terme. Cette année, les premiers pas vers des négociations essentielles en vue de résoudre les difficiles questions, en suspens depuis longtemps, touchant ce différend ont fait naître l'espoir. Dès le départ, mon gouvernement a déclaré son appui sincère à l'initiative courageuse de Sa Majesté le roi Hussein et du Président de l'Organisation de libération de la Palestine, M. Yasser Arafat, qui ont proposé une voie vers de telles négociations.

C'était dans l'espoir d'encourager ce processus, qui n'a été déjà que trop dangereusement retardé, que le Premier Ministre britannique a annoncé à Aqaba, le 20 septembre, qu'il invitait les deux représentants du Comité exécutif de l'OLP à se rendre à Londres pour rencontrer le Secrétaire aux affaires étrangères britannique.

Comme l'a dit sir Geoffrey Howe dans sa déclaration d'hier, il importe avant tout de rompre le cycle de la violence. Ma délégation demande instamment à tous ceux qui appuient les efforts visant à résoudre le différend arabo-israélien par des moyens pacifiques de ne pas se laisser décourager par ce dernier chapitre de la triste histoire des représailles violentes. Nous lançons un appel au Gouvernement israélien et à toutes les parties intéressées pour qu'ils réaffirment leur volonté de rechercher une solution pacifique et pour qu'ils s'abstiennent de tout acte de violence et de provocation qui pourrait menacer cet objectif.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Ministre des relations extérieures de Cuba, S. Exc. M. Isidoro Malmierca Peoli. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MALMIERCA PEOLI (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : C'est à de nombreuses reprises que cette instance, responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a dû se réunir pour examiner les agressions répétées d'Israël contre les pays arabes voisins. La République de Tunisie vient aujourd'hui s'ajouter à la longue chaîne des victimes de la terreur sioniste.

M. Malmierca Peoli (Cuba)

C'est avec une véritable indignation que la communauté internationale, et notamment les pays non alignés, ont appris la nouvelle de l'attaque criminelle et injustifiée perpétrée par les forces militaires d'Israël contre la Tunisie, qui a provoqué un nombre élevé de morts et de blessés parmi les civils tunisiens et palestiniens et causé d'importants dégâts matériels.

Cette violation flagrante des normes du droit international et des principes et des buts de la Charte des Nations Unies prend encore plus d'importance, si l'on tient compte du fait que ce dernier acte du Gouvernement de Tel-Aviv a été perpétré contre un pays dont la vocation pacifiste est universellement connue.

En plusieurs occasions, mon pays a parlé, au Conseil, des dangers que représentent pour la paix et la sécurité internationales les attaques continues lancées impunément par les dirigeants israéliens contre les Etats voisins et le peuple palestinien. En appelant l'attention des membres du Conseil sur ce fait, nous nous sommes prononcés sur la nécessité pour le Conseil d'appliquer à l'encontre d'Israël les sanctions globales obligatoires prévues par la Charte, en particulier celles figurant au Chapitre VII. Si le Conseil de sécurité avait été capable de s'acquitter des responsabilités que lui confère la Charte, on aurait pu peut-être depuis longtemps enrayer la spirale de violence déchaînée par Israël et créer les conditions nécessaires pour parvenir à une solution juste et durable du conflit du Moyen-Orient ainsi que de sa principale cause, la question de Palestine.

Cependant, la puissance qui apporte un appui économique, militaire et diplomatique au Gouvernement de Tel-Aviv et qui se vante de son "alliance stratégique" avec ce gouvernement, est directement responsable de la paralysie du Conseil de sécurité et, partant, de la poursuite des actes d'agression de Tel-Aviv.

En fait, il y a quelques semaines, le 12 septembre 1985, le représentant des Etats-Unis a, une fois de plus, émis un veto contre un projet de résolution modéré, que les pays non alignés membres du Conseil avaient soumis à cette instance et où l'on déplorait les mesures répressives d'Israël à l'encontre de la population palestinienne des territoires occupés et demandait qu'il y soit mis fin immédiatement.

M. Malmierca Peoli (Cuba)

L'appui inconditionnel du Gouvernement des Etats-Unis à la politique et aux pratiques israéliennes explique le fait que le Conseil de sécurité soit obligé de se réunir encore et encore pour examiner des actes du type de celui perpétré hier contre la République pacifique de Tunisie.

La Tunisie, s'acquittant de son devoir de solidarité avec la résistance palestinienne et la lutte héroïque de ce peuple frère, a accueilli dans sa capitale ses uniques représentants légitimes, les dirigeants et les cadres de l'Organisation de libération de la Palestine, et a suscité ainsi la colère du régime sioniste israélien. L'agression d'hier, essentiellement dirigée contre les Palestiniens, avait aussi pour but de punir la Tunisie de son attitude digne et fraternelle dans la défense des droits inaliénables du peuple palestinien.

Avec un cynisme sans pareil, le porte-parole de la Maison Blanche a qualifié de "légitime" cet acte de piraterie internationale digne de l'Allemagne nazie. Une affirmation de ce genre n'est ni plus ni moins qu'une glorification du terrorisme en tant que pratique internationale. Nous n'en sommes pas surpris. L'actuel Gouvernement américain préconise les "coups de bistouri" comme ceux donnés au Nicaragua et à d'autres Etats indépendants, tandis que les dangereux coups de patte et la scandaleuse ingérence de la souveraineté des peuples ont toujours été, d'ailleurs, la pierre angulaire de la politique impérialiste depuis Monroe.

Il conviendrait dans ce cas de se demander, compte tenu de l'appui ouvert accordé par le Gouvernement américain à l'agression israélienne, si l'"alliance stratégique" n'aurait pas joué là aussi en fournissant aux agresseurs un appui logistique, de renseignements ou autre, pour attaquer la République tunisienne.

Il faut que le Gouvernement des Etats-Unis comprenne qu'il ne pourra pas continuer à violer l'esprit de la Charte de même que la règle de l'unanimité afin d'empêcher les Nations Unies d'agir et de couvrir d'un manteau protecteur les méfaits de ses alliés israéliens.

Nous espérons que le Conseil de sécurité saura s'acquitter de ses responsabilités en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales et qu'il prendra, conformément à la Charte, les mesures qui s'imposent face à cette agression injustifiée contre un Etat Membre des Nations Unies. Il lui faut, par ailleurs, exiger d'Israël qu'il indemnise de façon appropriée la République de Tunisie et la population palestinienne pour les pertes humaines et matérielles occasionnées par cette vile attaque.

M. Malmierca Peoli (Cuba)

Enfin, je voudrais exprimer nos condoléances les plus sincères au Gouvernement et au peuple tunisiens et, par l'intermédiaire de son unique représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine, au peuple palestinien, pour les pertes de vies irréparables qu'ils ont subies. Qu'ils soient assurés de la solidarité indéfectible du peuple et du Gouvernement cubains.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant du Sénégal, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SARRE (Sénégal) : Monsieur le Président, vos qualités d'homme d'Etat intègre soucieux de faire prévaloir la justice sur la force vous ont déjà précédé dans cette enceinte. Je suis sûr que, sous votre présidence, nos travaux seront couronnés de succès. En tout état de cause, ma délégation se réjouit que vous ayez à présider le Conseil de sécurité en ce moment crucial.

J'aimerais aussi saisir cette occasion pour adresser nos sincères félicitations à votre prédécesseur, S. Exc. sir John Thomson, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de septembre.

Je voudrais, enfin, remercier tous les membres du Conseil pour m'avoir autorisé à prendre part une fois de plus à ce débat sur la situation au Moyen-Orient.

L'Afrique dans sa totalité a été émue d'apprendre l'agression israélienne contre un peuple ami, frère et, de surcroît, membre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) : la Tunisie.

Dès qu'il a appris l'acte d'agression à l'encontre de la Tunisie, le Président de la République du Sénégal, S. Exc. M. Abdou Diouf, président en exercice de l'OUA, a adressé des messages à S. Exc. M. Habib Bourguiba, président de la République tunisienne, et à S. Exc. M. Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais, avec la permission du Conseil, donner lecture de ces messages. Le premier est adressé au Président Bourguiba :

"Monsieur le Président et cher frère,

En route pour les pays de la ligne de front où je me rends en ma qualité de président en exercice de l'OUA, je viens d'apprendre avec surprise et

M. Sarré (Sénégal)

consternation la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de votre pays que vient de commettre Israël en bombardant les camps palestiniens situés dans la banlieue tunisienne.

Ce raid barbare a fait de nombreuses victimes innocentes et causé d'importants dégâts matériels.

En cette pénible circonstance, je voudrais vous exprimer la solidarité agissante du peuple sénégalais ainsi que de moi-même.

Nous condamnons énergiquement cet acte sauvage qui viole tous les principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, à laquelle l'Etat d'Israël a pourtant adhéré.

En ma qualité de président en exercice de l'OUA, je voudrais aussi vous exprimer la stupéfaction de l'Afrique ainsi que notre soutien sans réserve en cette dure épreuve.

Qu'Israël, que la réprobation de la communauté internationale ne dérange plus, sache que l'Afrique unanime est aux côtés de la Tunisie et flétrit énergiquement son acte tout simplement indigne de notre époque.

En vous renouvelant ma solidarité agissante et mon plein appui, je vous prie de croire, Monsieur le Président et cher frère, à l'assurance de ma très haute et amicale considération."

Le deuxième message est adressé au président Arafat :

"Israël, dans son acharnement aveugle contre le peuple palestinien vient une fois de plus, par des bombardements meurtriers et insensés de camps de réfugiés palestiniens dans la banlieue tunisienne, de perpétrer un acte d'assassinat délibéré contre des populations civiles innocentes.

En cette douloureuse circonstance, je voudrais vous exprimer la profonde sympathie, le soutien total et la solidarité agissante du peuple sénégalais ainsi que de moi-même.

Le Sénégal condamne énergiquement cette agression caractérisée qui foule aux pieds le droit des gens et la Charte des Nations Unies au moment où la communauté internationale s'apprête à fêter le quarantième anniversaire de l'entrée en vigueur du document de San Francisco.

En ma qualité de président en exercice de l'OUA, je voudrais aussi vous réitérer la solidarité de l'Afrique qui, comme l'OLP contre Israël, mène un combat pour la liberté et la dignité de son peuple.

M. Sarré (Sénégal)

L'Afrique, par ma voix, vous exprime son engagement d'être toujours aux côtés de l'OLP, seul et authentique représentant du peuple palestinien indépendant et souverain.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance renouvelée de ma très haute et amicale considération."

M. Sarré (Sénégal)

Il y a exactement une semaine, le Conseil de sécurité se réunissait en séance commémorative, séance au cours de laquelle les distingués ministres des affaires étrangères des pays Membres de cet auguste Conseil, à l'unanimité, ont renouvelé l'engagement collectif d'oeuvrer pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, facteurs décisifs pour la réalisation du thème que nous nous étions fixés, à savoir les Nations Unies pour un monde meilleur.

La réunion d'aujourd'hui semble être un test de cet engagement collectif. Mon pays a toujours condamné le terrorisme, d'où qu'il vienne et quelle qu'en soit la justification, et les cycles de violence auxquels nous assistons tirent leurs origines, il faut bien le reconnaître, du non règlement de la question du Moyen-Orient. A cet égard, mon pays n'a jamais cessé de souligner que la question de Palestine, qui est au coeur du problème du Moyen-Orient, ne pourra être réglée que si l'on trouve une solution juste et durable à la question du Moyen Orient. Ce serait la meilleure façon de faire taire la tension et la violence auxquelles nous assistons aujourd'hui, tension et violence qui, il faut le reconnaître, menacent la paix et la sécurité internationales.

Voici donc la deuxième fois en moins d'un mois que nous sommes réunis pour considérer des mesures prises par les forces israéliennes à l'encontre de la population palestinienne. Lors de la réunion du Conseil du 13 septembre, concernant la population palestinienne des territoires occupés, j'avais souligné ici, au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, que la question de Palestine a atteint actuellement une phase critique et j'avais demandé instamment aux membres du Conseil de redoubler d'efforts pour apporter une solution juste et durable à cette question.

J'avais également exprimé la conviction que la Conférence de la paix pour le Moyen-Orient, qui bénéficie d'un soutien unanime, offre à toutes les parties intéressées de vastes possibilités de participation aux négociations, qui devraient conduire à une solution juste et durable, et, enfin, je faisais appel au Conseil de sécurité afin qu'il prenne les mesures appropriées pour relancer, sur la base des principes et objectifs de la Charte et des résolutions pertinentes des Nations Unies, la politique de dialogue sincère entre toutes les parties.

Au fil des jours, et grâce aux pressions croissantes de milieux divers en faveur d'une paix juste et durable dans la région, nous aurions pensé qu'Israël aurait fait preuve d'une plus grande sagesse et d'une plus grande modération.

M. Sarré (Sénégal)

Au contraire, hélas, avec ce qui vient de se passer, on est tenté de croire qu'Israël a préféré choisir le fusil à la place de la négociation. Tragiquement pour le peuple palestinien et pour le Moyen-Orient, sinon pour la communauté internationale tout entière, le cycle de violence ne fait que continuer. Les orateurs qui m'ont précédé ont déjà donné des détails sur l'attaque armée non provoquée d'Israël contre le siège de l'OLP à Tunis, c'est-à-dire à 2 500 km de ses frontières, qui a fait au moins 50 morts et plus de 50 blessés, selon les Israéliens, dont des Palestiniens, aussi bien que des Tunisiens, des femmes et des enfants.

Quelles que soient les explications officielles données par le Gouvernement d'Israël, il ne fait aucun doute qu'Israël, une fois de plus, a commis une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un pays Membre de cette Organisation. Cet acte est indéfendable en droit international et va totalement à l'encontre de la recherche d'une solution pacifique à la question du Moyen-Orient et, singulièrement, à la question de la Palestine. La communauté internationale se doit donc de condamner fermement de telles représailles au-delà des frontières internationales. Nous offrons notre solidarité à la Tunisie, pays frère, qui est de surcroît membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et à l'Organisation de libération de la Palestine.

Le Sénégal exprime sa plus profonde préoccupation que d'autres incursions de ce type ne se répètent à l'avenir, comme cela a été trop fréquemment le cas par le passé. En tout cas, aussi longtemps que la communauté internationale n'aura pas la volonté politique ni la détermination de s'attaquer à la cause profonde du problème du Moyen-Orient, c'est-à-dire le sort inacceptable du peuple palestinien et le plein exercice de ses droits inaliénables, conformément aux résolutions des Nations Unies, nous serons toujours confrontés à de telles violences.

Par la même occasion, nous demandons instamment à Israël de renoncer à ces pratiques et de respecter les principes et les décisions internationalement reconnues du Conseil, de s'associer aux autres dans un processus de paix susceptible de rendre justice aux droits du peuple palestinien et d'aboutir à une solution juste et durable du problème du Moyen-Orient et ce dans tous ses aspects.

La question est de savoir ce qu'il convient de faire en cette année du quarantième anniversaire des Nations Unies lorsque les Etats Membres cherchent à réaffirmer le rôle et l'autorité des Nations Unies et de ce Conseil, en relation

M. Sarré (Sénégal)

avec le non-recours à la force dans les relations internationales et les autres principes du droit international. Mon pays considère qu'il appartient au Conseil de sécurité de veiller à ce que, finalement, Israël tienne compte de ses obligations, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies et des résolutions et décisions de l'Organisation en vue de la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

C'est pour cela que nous adressons un appel pressant au Conseil pour qu'il donne suite aux recommandations du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à celles adoptées à l'unanimité par la Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève en 1983, et qui ont été entérinées à plusieurs reprises par une majorité écrasante de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous rappelons une fois encore que ces recommandations sont solidement fondées sur des principes de base internationalement reconnus touchant le problème palestinien, noeud du conflit israélo-arabe.

Les circonstances ont voulu que cette séance commémorative soit présidée par un membre permanent du Conseil de sécurité et les mêmes circonstances ont également voulu que cette première séance que nous tenons au lendemain de cette séance commémorative ait lieu sous la présidence d'un autre membre permanent du Conseil de sécurité. Ceci me rappelle la première déclaration faite par feu Paul-Henri Spaak, premier président de l'Assemblée générale des Nations Unies, à Londres même, au mois de janvier 1946, à l'endroit des grandes puissances, et c'est par là que je voudrais terminer. Voici ce que disait Paul-Henri Spaak :

"A San Francisco, des conceptions différentes se sont opposées; un système a triomphé, un système qui donne aux grandes puissances, dans cette Assemblée, une importance considérable. Ce système, aujourd'hui, doit être accepté, et je suis sûr d'être l'interprète des sentiments de la grande majorité des représentants en disant aux grandes puissances, dont la volonté a triomphé à San Francisco, que, tous, nous attachons une importance capitale à leur bonne entente et que c'est de leur concorde et de leur collaboration que nous attendons à la fois le succès de nos travaux, la sécurité du monde et la paix". (Documents officiels de la première partie de la première session de l'Assemblée générale, 2ème séance plénière, p. 49).

M. Sarré (Sénégal)

Quarante ans après, je crois que cet appel demeure plus que jamais valable. Au moment où nous entamons une nouvelle ère avec le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, notre conscience est encore une fois interpellée et, en cela, celle des grandes puissances. Cette prise de conscience, c'est plutôt un appel qui consiste à demander aux grandes puissances investies de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde de tout mettre en oeuvre afin que les problèmes brûlants dont notre Organisation est saisie puissent trouver une solution heureuse et durable. Je suis sûr et certain que cet appel de Paul-Henri Spaak reste encore vivant dans nos esprits et qu'il sera pris en considération par le Conseil au cours de ses délibérations.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Sénégal pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur est le Ministre des affaires étrangères du Pakistan, auquel je souhaite la bienvenue. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. YAQUB-KHAN (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous adresser mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Votre grand pays a une responsabilité considérable dans le maintien de la paix internationale, et le Pakistan, qui entretient avec lui d'étroites relations d'amitié, place de grands espoirs dans les Etats-Unis, pays promoteur de la paix et pionnier du progrès mondial. Je suis persuadé que grâce à votre expérience reconnue de diplomate et à vos qualités d'homme d'Etat vous assumerez avec succès la direction des travaux importants du Conseil ce mois-ci.

Je saisis encore cette occasion pour féliciter sir Geoffrey Howe et sir John Thomson de l'excellente façon dont ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois passé.

Il y a quatre jours, Sa Majesté le roi Hussein de Jordanie esquissait un plan de règlement pacifique au Moyen-Orient dans son importante déclaration à la quarantième session de l'Assemblée générale. Il s'est fait avec éloquence l'avocat de la paix et a présenté des propositions concrètes pour un règlement juste du problème, ravivant l'espoir que les questions connexes de la Palestine et du Moyen-Orient pourraient enfin s'acheminer vers un règlement juste et global.

Cet optimisme gît maintenant sous les débris des bâtiments de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à Tunis, rasés par l'abominable attaque israélienne, qui a entraîné la perte tragique de nombreuses vies innocentes parmi les Tunisiens et les Palestiniens. Le Gouvernement et le peuple du Pakistan condamnent cette attaque dans les termes les plus vigoureux et transmettent leurs condoléances aux familles des victimes. Nous renouvelons notre engagement de solidarité avec le peuple et le Gouvernement de la Tunisie et avec les Palestiniens et leur représentant, l'Organisation de libération de la Palestine.

L'attaque israélienne est un acte de pur terrorisme poussé à l'extrême et effrontément commis avec arrogance par un Etat qu'aveugle l'esprit de vengeance et qu'aiguillonnent des ambitions expansionnistes débridées. C'est un acte prémédité

M. Yaqub-Khan (Pakistan)

et organisé, lancé par Israël, sans provocation, à 1 500 miles de ses frontières, contre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Tunisie, dont l'attachement à une politique de paix n'a jamais été mis en question. Le crime israélien est d'autant plus grave qu'Israël s'arroge le droit d'attaquer tout Etat, à n'importe quel moment et quelles que soient les circonstances pour protéger ses propres intérêts arbitrairement conçus.

Le plus grave aspect de l'attaque israélienne est sans aucun doute le dessein sous-jacent d'Israël d'annihiler les perspectives de paix au Moyen-Orient, qui se sont améliorées récemment. Le choix du moment de l'attaque, alors que des propositions de négociations importantes impliquant les Palestiniens étaient faites, n'est pas fortuit. Inquiet des incidences d'une paix fondée sur la reconnaissance des droits palestiniens, Israël a montré qu'il préférerait nettement l'incertitude et le chaos afin de pouvoir recourir à la force comme il le voulait et continuer de priver le peuple palestinien de ses droits nationaux légitimes.

L'attaque israélienne est illégale à tout point de vue et ne saurait être légitimée sur la base de critères juridiques ou moraux quelconques. En tant qu'allié principal d'Israël, les Etats-Unis ont un rôle particulier à jouer pour redresser la situation créée par le refus israélien de respecter ce qui est nécessaire à la paix dans la région. Une action décisive des Etats-Unis, afin de permettre aux initiatives de paix actuelles des Arabes de prendre corps et afin de promouvoir la proposition des Nations Unies de convoquer une conférence de paix, est indispensable pour dissiper l'ombre jetée par l'acte israélien sur les perspectives de paix au Moyen-Orient.

Le Pakistan voudrait que le Conseil de sécurité exerce l'autorité que lui confèrent les dispositions de la Charte et qu'il impose des sanctions obligatoires contre Israël pour mettre fin à son défi aux principes de la Charte et aux décisions du Conseil. Malgré ses limitations, le moins que nous puissions espérer du Conseil est qu'il adopte une position de principe condamnant l'attaque illégale et non provoquée d'Israël contre la souveraineté et l'indépendance de la Tunisie, ainsi qu'une décision propre à empêcher toute nouvelle attaque de ce genre et à encourager les initiatives de paix arabes, notamment dans le contexte des Nations Unies. Les victimes de l'attaque israélienne méritent également d'être pleinement dédommagées.

M. Yaqub-Khan (Pakistan)

Le Conseil de sécurité a l'obligation sacrée de trouver une juste solution à la question de Palestine. C'est la décision des Nations Unies de partager la Palestine il y a plus de 30 ans qui a eu pour résultat la création de l'Etat d'Israël. C'est maintenant au Conseil qu'il appartient de faire en sorte que les Palestiniens, qui restent privés de leurs droits nationaux légitimes, soient en mesure de gagner à nouveau la place qui leur revient de droit dans le concert des nations, avec un Etat qui leur soit propre en Palestine.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Pakistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Etant donné l'heure tardive, j'ai l'intention de lever maintenant la séance. La prochaine réunion du Conseil de sécurité consacrée à la poursuite de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour aura lieu demain après-midi, à 15 h 15.

Avant de lever la séance, je rappelle aux membres que le Conseil de sécurité examinera le point "Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud" demain, jeudi 3 octobre 1985, à 10 h 30.

La séance est levée à 18 h 30.